

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2011066CS0101**

**Comité Syndical du 7 mars 2011**

**Date de convocation : 24 février 2011  
Date d'affichage : 7 mars 2011**

**OBJET : Complètement du Bureau Syndical.**

L'an deux mille onze, le sept du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean-François HARDY.

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	66
Nombre de procurations au moment du vote :.....	5

*(\*) Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Expose :**

- Que suite à la démission de Monsieur Robert FORT de tous ses mandats à la Commune de Jarnac et à son remplacement comme délégué au SDEG 16, il est nécessaire de compléter le Bureau Syndical.

**Indique** avoir reçu la candidature de Madame Denise NEZONDET déléguée de la Commune de JARNAC.

**Demande** s'il y a d'autres candidatures.

Il n'est fait acte d'aucune autre candidature.

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres du Comité Syndical.

Il est procédé, à bulletin secret, aux opérations de vote.

A l'appel de leur nom et des procurations, chaque délégué vote dans une urne transparente.

Après avoir compté les bulletins, il est procédé au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

Election pour le remplacement de Monsieur Robert FORT :

- nombre d'inscrits : 104
- nombre de votants : 70
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 65
- majorité absolue : 33

Madame Denise NEZONDET obtient 65 voix et est déclarée élue membre du Bureau Syndical.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*